

Rapport technique

COMMUNE DE SOUBEY

Révision du plan d'aménagement local : Conception d'Evolution du Paysage



Etat des lieux, objectifs et mesures

23NAJ006 – Version 002 du 09.04.2024



RWB Groupe SA | L'humain au cœur de l'ingénierie

TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION	4
1.1	Contexte	4
1.2	Définition de la CEP	4
1.3	Bases légales	4
2.	MÉTHODOLOGIE	6
2.1	Déroulement du processus	6
2.2	Coordination	6
2.2.1	Réseau écologique	6
2.2.2	Société d'embellissement	6
2.2.3	Association des amis du moulin de Soubey	6
2.2.1	Syndicat d'initiative des Franches-Montagnes	6
2.2.1	Parc naturel régional du Doubs	7
3.	ETAT DES LIEUX	8
3.1	Inventaires fédéraux, cantonaux et communaux	8
3.1.1	Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)	8
3.1.2	Sites de reproduction des batraciens	9
3.1.1	Marais	10
3.1.2	Inventaire des prairies et pâturages secs (PPS)	11
3.2	Réseau hydrographique	14
3.2.1	Cours d'eau	14
3.2.2	Plans d'eau	14
3.2.3	Sources	14
3.3	Néophytes envahissantes	15
3.4	Réserves naturelles	15
3.5	Nature forestière	15
3.5.1	Forêt – plan de gestion forestière	15
3.5.2	Réserves forestières	16
3.5.3	Îlots de vieux bois	16
3.6	Agriculture	16
3.6.1	Caractéristiques agricoles	16
3.6.2	SPB et réseau écologique	16
3.6.3	Vergers	17
3.7	Réseaux touristiques	18
3.8	Nature en zone bâtie	19

3.9	Autres valeurs naturelles et paysagères	21
3.9.1	Structures ligneuses	21
3.9.2	Eléments du patrimoine	21
3.10	Ancien PAL	22
3.10.1	Périmètres de protection du paysage	22
3.10.2	Périmètres de protection de la nature	22
3.10.3	Périmètres de protection des vergers	22
4.	DIAGNOSTIC	23
5.	OBJECTIFS ET MESURES	24
5.1	Structure du document	24
5.2	[1] Protéger et entretenir les terrains maigres et secs	25
5.3	[2] Protéger et valoriser les milieux humides	26
5.4	[3] Énergie, climat et mobilité douce	27
5.5	[4] Maintenir et valoriser les éléments structurels boisés	29
5.6	[5] Promouvoir la nature au village et sensibiliser la population	31
5.7	[6] Valorisation touristique du patrimoine naturel et paysager	32
5.8	[7] Mise en valeur du patrimoine bâti et du petit patrimoine	34
6.	CONFORMITÉ	35
7.	CONCLUSION ET PERSPECTIVES	36
8.	BIBLIOGRAPHIE	37
9.	ANNEXES	38

Auteurs :

Charlotte Humair
Michaël de la Harpe

Cheffe de projet adjointe
Chef de projet

Ingénieure HES en gestion de la nature BSc
Ingénieur HES en gestion de la nature BSc

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE

Ce rapport présente les résultats du processus de la Conception d'Évolution du Paysage (ci-après CEP) menée dans le cadre de la révision du plan d'aménagement local de la commune de Soubey. Les réflexions ont été menées par une commission mixte avec les communes des Enfers et de Saint-Brais. Les personnes attachées à la commune de Soubey étaient les suivantes :

✓ Jacques	Tosoni	Conseiller communal
✓ Sylvain	Choffat	Conseiller communal
✓ Jean-Bernard	Collaud	Citoyen

Les informations générales sur la commune sont intégrées à la conception directrice du PAL et ne sont donc pas reprises dans ce rapport.

1.2 DÉFINITION DE LA CEP

La Conception d'Évolution du Paysage (CEP) est un instrument de coordination entre les différents utilisateurs du paysage et une base pour d'autres planifications ou activités. Elle est une vision de l'évolution souhaitée des paysages et du patrimoine naturel. La CEP ne règle pas tout jusqu'au niveau de la parcelle, mais laisse des marges de manœuvre. Elle n'a donc pas le caractère contraignant d'un plan de zones, mais indique les orientations générales recherchées.

La CEP émane d'une démarche participative qui réunit différents types d'acteurs, en premier lieu, les habitants de la commune concernée. Ainsi, elle est un instrument régional ou communal de dialogue avec la population et le canton (RCJU, 2010).

Selon la fiche 3.02 du plan directeur cantonal de la République et Canton du Jura (RCJU), les communes qui entreprennent la révision de leur PAL doivent parallèlement entreprendre une démarche CEP. Les résultats obtenus par ce processus seront intégrés dans la conception directrice du PAL, dans le plan de zones et/ou le RCC ou alors ils seront développés sous forme de plan d'action indépendant du PAL.

1.3 BASES LÉGALES

Les éléments naturels et paysagers abordés lors des séances CEP ainsi que dans ce rapport sont concernés par un nombre conséquent de bases légales leur garantissant une protection. Ainsi, les principaux textes de loi assurant la protection des éléments situés sur le territoire communal sont :

Fédéraux

- Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage du 1er juillet 1966 (LPN, RS 451).
- Ordonnance sur la protection de la nature et du paysage du 16 janvier 1991 (OPN, RS 451.1).
- Ordonnance sur la protection des hauts-marais et des marais de transition d'importance nationale du 21 janvier 1991 (Ordonnance sur les hauts-marais, RS 451.32).
- Ordonnance sur la protection des bas-marais d'importance nationale du 7 septembre 1994 (Ordonnance sur les bas-marais, RS 451.33).
- Ordonnance sur la protection des sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale du 1er mai 1996 (Ordonnance sur les sites marécageux, RS 451.35).
- Ordonnance sur la protection des zones alluviales d'importance nationale du 28 octobre 1992 (Ordonnance sur les zones alluviales, RS 451.31).
- Ordonnance sur la protection des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale du 15 juin 2001 (Obat, RS 451.34).

- Ordonnance sur la protection des prairies et pâturages secs d'importance nationale du 13 janvier 2010 (OPPPS, RS 451.37).
- Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels du 29 mars 2017 (OIFP, RS 451.11).
- Ordonnance concernant l'inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse du 14 avril 2010 (OIVS, RS 451.13).
- Ordonnance sur les parcs d'importance nationale du 7 novembre 2007 (Oparcs, RS 451.36).
- Loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 (LFo, RS 921.0).
- Ordonnance sur les forêts du 30 novembre 1992 (OFo, 921.01).

Cantonaux

- Loi cantonale sur la protection de la nature et du paysage du 16 juin 2010 (LPNP, RSJU 451).
- Ordonnance cantonale sur la protection de la nature du 6 décembre 1978 (RS JU 451.11).
- Ordonnance sur la chasse :
<https://rsju.jura.ch/fr/viewdocument.html?idn=20201&id=34015&v=2&Download=1> notamment pour l'entretien des haies.

Communal

- Règlement communal sur les constructions du 6 octobre 1988 et le plan de zones.

2. METHODOLOGIE

2.1 DEROULEMENT DU PROCESSUS

Le processus a été animé par le bureau Natura biologie appliquée SA. Deux séances de travail ont été menées avec la commission CEP et préalablement préparées par l'animatrice. Le processus participatif a été mené selon le principe dit du « Café du Monde ».

Des versions provisoires du rapport ont été remises après chaque atelier pour permettre l'apport de remarques et de compléments d'information du groupe de travail. La version finale du rapport a été validée par ledit groupe de travail. Les procès-verbaux sont à consulter à l'annexe 1.

Les discussions ont porté sur l'ensemble du territoire, tant sur les zones de protection de la nature et du paysage du PAL, que sur les autres zones de la commune.

Lors de la première séance, la commission a identifié les objets ou les zones présentant des enjeux particuliers. Une analyse a été menée pour aboutir à la formulation d'objectifs d'évolution pour les différentes zones.

Lors de la deuxième séance, le groupe a pu discuter des objectifs prioritaires et des mesures concrètes à mettre en œuvre, l'idée étant de dégager une ou des mesures phares à la fin du processus.

2.2 COORDINATION

2.2.1 Réseau écologique

Le réseau écologique de la vallée du Doubs est actuellement en vigueur selon l'ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture du 23 octobre 2013 (OPD, RS 910.13) concernant la promotion de la biodiversité dans l'agriculture. La présente CEP ne définit pas de mesures spécifiques pour cet élément, mais encourage à sa participation.

2.2.2 Société d'embellissement

La commune de Soubey possède une société d'embellissement qui a pour but de valoriser le village. Cette association peut être un acteur important pour tout projet en lien avec la thématique « nature et paysage ».

2.2.3 Association des amis du moulin de Soubey

Les buts de L'association sont la sauvegarde et l'entretien du Moulin historique, l'organisation d'activités culturelles telles que journée des Moulins, concerts, conférences, mémoires vivantes (<https://www.moulin-soubey.ch/>).

2.2.1 Syndicat d'initiative des Franches-Montagnes

Le Syndicat d'Initiative des Franches-Montagnes a été fondé en octobre 1967. Ce Syndicat avait pour but d'encourager les communes et leur société de développement à promouvoir un essor harmonieux du tourisme régional. Il regroupe sur son site internet les curiosités, activités, commerces, hébergements, restaurants / bars, infrastructures et événements des communes attachées au district des Franches-Montagnes : <https://www.franchesmontagnes.ch/>

2.2.1 Parc naturel régional du Doubs

A travers son engagement dans le Parc naturel régional du Doubs, la commune s'est engagée à préserver les patrimoines naturels, paysager et culturel exceptionnels de la région et à les mettre en valeur de manière respectueuse. Cet effort est bien entendu associé à des attentes. Parmi les principaux objectifs du parc, mentionnons la volonté de renforcer l'identité et la cohésion au sein de la région et de promouvoir une économie durable, notamment dans le domaine du tourisme nature (parcdoubs.ch, n.d.).

3. ETAT DES LIEUX

L'état des lieux dresse un inventaire des objets protégés à l'échelle fédérale, cantonale et communale ainsi que des particularités communales en termes de nature et de paysage. L'annexe 2 présente l'état initial ainsi que l'ancien PAL.

3.1 INVENTAIRES FEDERAUX, CANTONAUX ET COMMUNAUX

3.1.1 Inventaire des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

Les objets JU 101, JU 202, JU 203, JU 204, JU 207.1, JU 207.2, JU 221.1, JU 221.2, tracés historiques d'importance locale figurent sur la commune de Soubey. Différents tronçons sont identifiés comprenant parfois des substances.

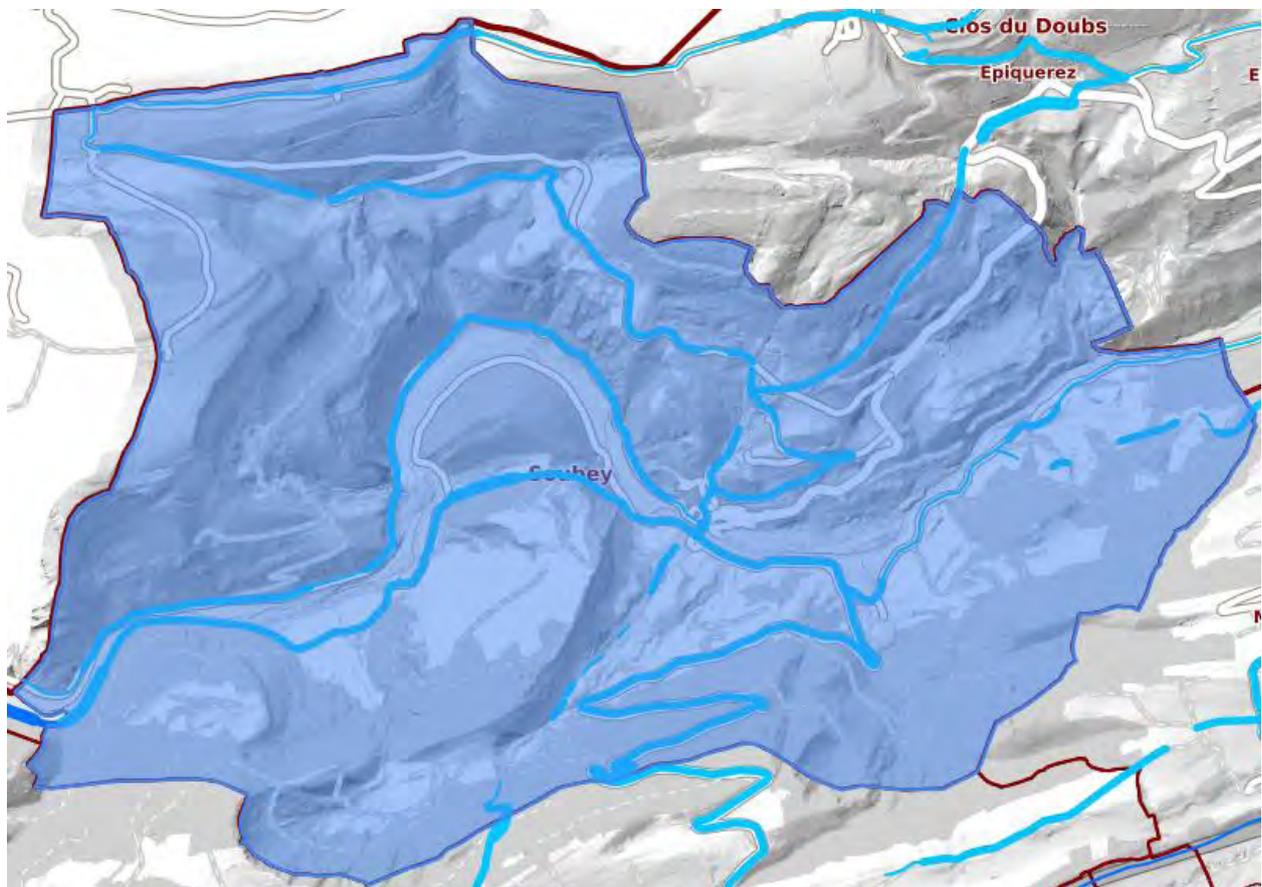


Figure 1 : voies de communication historiques de la Suisse (IVS) (bleu clair = importance locale et bleu foncé = importance régionale) / Source : jura.ch, 2023

3.1.2 Sites de reproduction des batraciens

Plus de 70% des espèces indigènes d'amphibiens figurent sur la liste rouge et sont menacés à différents degrés (OFEV, 2020). À l'exception des salamandres, les amphibiens sont dépendants des plans d'eau pour la première partie de leur cycle de vie, effectuée sous forme de larves et têtards. La protection de ces milieux aquatiques est donc primordiale pour ces espèces.

Au niveau national, l'inventaire des sites de reproduction de batraciens d'importance nationale (IBN), entré en vigueur en 2001, répertorie les objets les plus importants, afin de pouvoir les délimiter et les protéger. Les objets d'importance régionale (cantonale) et locale (communale) sont par contre encore peu connus et protégés.

L'Office de l'environnement du canton du Jura (ENV) mène actuellement une révision de l'inventaire des sites de reproduction des batraciens. Cette révision s'inscrit dans une démarche globale de connaissance et protection des milieux humides du canton.

La commune de Soubey comporte des objets d'importance régionale et locale.



Figure 2 : sites de reproduction des batraciens d'importance régionale (point orange) et locale (point vert)

Trois objets d'importance régionale ainsi qu'un objet d'importance locale figurent sur la commune.

Objet n°	Importance	Nom
JU 5901	Régionale	Clairbief
JU 5902	Régionale	Lobchez
JU 5903	Locale	Masselin
JU 5904	Régionale	Les Moulins de Soubey

3.1.1 Marais

La majeure partie des marais de Suisse a été détruite aux XIXe et XXe siècles. Une diminution de 90% des surfaces marécageuses est constatée. L'extraction de la tourbe, l'intensification de l'agriculture, l'apport éolien d'engrais et une exploitation touristique peu conforme à ces milieux sont les principaux facteurs de ce déclin. Depuis l'approbation de l'initiative de Rothenthurm, le 6 décembre 1987, les marais et les sites marécageux d'une beauté particulière et d'importance nationale sont placés sous la protection de la Constitution fédérale (Klaus, 2007).

3.1.1.1 Hauts-marais

Aucun haut-marais n'est présent sur la commune de Soubey.

3.1.1.1 Bas-marais

Les bas-marais sont en contact avec la nappe d'eau souterraine, riche en éléments nutritifs. De ce fait, la végétation est luxuriante. On y rencontre fréquemment des touradons, composés de laïches. Ces milieux ne sont pas systématiquement acides, mais peuvent aussi présenter des caractéristiques alcalines.

Un objet d'importance locale (n° JU-393) figure sur la commune (cf. Figure 3). Les bas-marais comprennent des milieux typiques tels que des prairies humides, principalement représentées par des prairies à populage (*Calthion*) ou des mégaphorbiaies marécageuses riches en reine des prés (*Filipendulion*). Une végétation similaire, proche des bas-marais, est parfois retrouvé vers des ruisseaux ou des zones humides comme vers le ruisseau du Bief (cf. Figure 4).

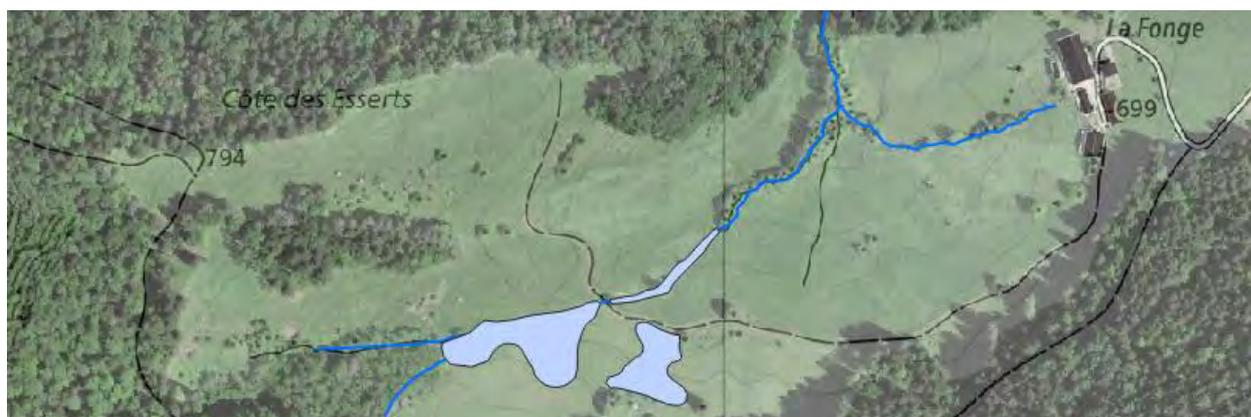


Figure 3 : vue sur l'objet d'importance locale proche de la Fonge (polygone violet) / Source : jura.ch, 2023



Figure 4 : vue sur une zone humide proche du ruisseau du Bief (22.06.2023)

3.1.2 Inventaire des prairies et pâturages secs (PPS)

Les prairies et pâturages secs sont des habitats riches en espèces, marqués par leur utilisation à des fins agricoles.

Depuis 1900, quelque **95 % des prairies et pâturages secs de Suisse ont disparu** (OFEV, 2021). Parallèlement, les espèces qu'ils abritent depuis toujours subissent de plus en plus de pression : presque 40 % de toutes les espèces végétales et 50 % de toutes les espèces animales qui sont tributaires des terrains secs figurent sur les listes rouges nationales (Office de l'environnement, 2022).

Les causes de ce déclin sont multifactorielles : abandon des surfaces difficiles à exploiter et recolonisation de la forêt, développement du bâti, modifications structurelles de l'agriculture ou encore fragmentation des milieux compromettant ainsi l'échange de semences entre les herbages (Klaus, 2008).

Des objets d'importance nationale, régionale et locale figurent sur la commune (cf. Figure 5).



Figure 5 : prairies et pâturages secs d'importance nationale (rouge), régionale (vert foncé) et locale (vert clair) / Source : jura.ch, 2023

3.1.2.1 Importance nationale

Trois objets d'importance nationale figurent sur la commune de Soubey. Ils comprennent tous de nombreux sous-périmètres à l'image de l'objet n°3084 qui s'étend sur de nombreux pâturages au nord du village de Soubey.

Objet n°	Type/exploitation	Nom
3077	Prairie et pâturage	Petit Finage
3084	Pâturage (90%) et prairie	Soubey
3088	Pâturage et prairie	Grand Finage

Les prairies et pâturages secs d'importance nationale correspondent à des prairies mi-sèches (*Mesobromion*), milieu protégé à l'annexe 1 de l'OPN. De plus, elles comportent des structures particulièrement favorables à la flore et la faune comme :

- des affleurements rocheux ;
- des buissons épineux bas ;
- du sol nu et une végétation clairsemée ;
- une topographie hétérogène ;
- des bosquets ;
- des microstructures comme des tas de branches ou de pierres.

Ces milieux sont principalement exposés au sud, c'est pourquoi ils sont thermophiles. Généralement le sol est superficiel et la déclivité forte. L'ensemble de ces caractéristiques permettent le développement d'espèces protégées et menacées.

3.1.2.2 Importance régionale et locale

Comme pour les objets d'importance nationale, ceux d'importances régionale et locale (cf. Figure 6) correspondent à des prairies mi-sèches (*Mesobromion*) parfois en alternance avec des prairies mésophiles et mésoeutrophes à tendance sèche (*Ranunculo-Arrhenatheretum*).

Comme pour les objets d'importance nationale, de nombreuses structures améliorent la mosaïque des milieux naturels.

Objet n°	Type/exploitation	Importance
3074	Pâturage permanent	Régionale
675911	Pâturage	Régionale
675904	Pâturage	Régionale
675926	Pâturage	Régionale
675907	Pâturage	Locale
675905	Pâturage	Locale
675913	Pâturage	Locale
675912	Pâturage	Locale
675901	Prairie	Locale
675918	Prairie	Locale
675917	Prairie	Locale
675928	Pâturage	Locale
675927	Pâturage	Locale



Figure 6 : vue sur deux objets d'importance locale, au Clos Dessus en haut (675907) et en bas au Lobchez (675901) (22.06.2023)

3.2 RESEAU HYDROGRAPHIQUE

3.2.1 Cours d'eau

Le territoire communal de Soubey est traversé par un réseau hydrographique d'une longueur totale d'environ 22km, en majorité à ciel ouvert, mais comportant quelques passages sous tuyaux. Il comprend notamment les cours d'eau suivants :

- Ruisseau du Sat
- Ruisseau du Bief
- Ruisseau des Sagneules
- Ruisseau des Planches
- Ruisseau du Patalour
- Doubs
- Affluent du Masesselin
- Ruisseau de la Fonge
- Ruisseau de la Combe sous les Planches
- Ruisseau de la Cernie
- Moulin de Soubey
- Masesselin
- Charoubez
- Affluents du Doubs.

3.2.2 Plans d'eau

Outre les plans d'eau dans les parcelles privées, un plan d'eau est répertorié sur la couche cantonale de géodonnées (ENV_6_04). Il est situé à proximité de la ferme de Masesselin.

3.2.3 Sources

Les milieux fontinaux constituent des zones très localisées du territoire, mais d'une grande importance pour tout un cortège d'espèces liées. Suite au captage, à l'assainissement ou au drainage de nombreuses sources, la densité de ces milieux humides à l'état naturel a fortement diminué. On estime que sur le plateau suisse, environ 90 % des milieux fontinaux naturels ont disparu. Dans l'arc jurassien, cette proportion est un peu plus faible sans être chiffrée. Les sources constituent des habitats naturels d'une grande valeur. Elles abritent une flore et une faune spécifiques. Ces milieux présentent des caractéristiques particulières comme la transition entre les eaux souterraines et les eaux de surfaces. *Or, les sources, en tant qu'habitats, sont aujourd'hui gravement menacées en Suisse. Peu d'entre elles demeurent à l'état naturel, en particulier à basse altitude. Quelque 18 % ont été conservées dans le Jura. [...] Pour préserver ces milieux, il est indispensable de disposer d'informations précises sur leur emplacement, leur structure et leur faune* (Schaller, 2021 / <https://www.quell-lebensräume.ch/fr/>).

6 sources d'importance locale ainsi qu'une source d'importance nationale sont présentes sur la commune (cf. Figure 7).



Figure 7 : vue sur les sources de la commune (point blanc = importance locale, polygone vert et bleu = importance nationale)

3.3 NEOPHYTES ENVAHISSANTES

La plus grande problématique réside dans la gestion de l'impatiante glanduleuse et de renouées exotiques qui colonisent rapidement les berges de rivières, à Soubey, cela concerne principalement le Doubs. Cette thématique est traitée dans le plan d'entretien des cours d'eau et plans d'eau.

3.4 RÉSERVES NATURELLES

La réserve du Doubs, comprenant le périmètre inscrit à l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP), est en vigueur et protégée, selon l'arrêté du 5 février 1980 mettant le Doubs et ses environs immédiats situés en territoire jurassien sous la protection de l'Etat.

3.5 NATURE FORESTIERE

3.5.1 Forêt – plan de gestion forestière

Les propriétaires de forêts et les communautés forestières sont soumis à l'obligation d'établir un plan de gestion forestière (PGF) en application de la législation forestière (Art. 37, al. 2 de la loi sur les forêts, RSJU 921.11) à partir d'une surface de 50ha. La durée de validité est fixée à 15 ans. Le plan de gestion forestière constitue le principal instrument devant guider la gestion du propriétaire à moyen et long terme. De tels plans (précédemment appelés plans d'aménagement) existent dans les forêts jurassiennes depuis plus de 150 ans.

3.5.2 Réserves forestières

Trois réserves forestières sont présentes sur la commune de Soubey.

Objet n°	Nom	Surface [ha]
160_JU_013	Côte à l'Aigle	5.11
160_JU_012	L'Etieumatte	6
160_JU_018	Côte à l'Aigle, Piquerez P.M.U.E.	13
160_JU_063	La Réchesse - Chez Grisard	10.08

Les différentes réserves comprennent diverses associations phytosociologiques dont certaines sont des milieux protégés par l'annexe 1 de l'ordonnance sur la protection de la nature du 16 janvier 1991 (RS 451.1 = OPN) comme l'érablaie de ravin méso-hygrophile (*Lunario-Acerion*) ainsi que différents milieux rocheux particulièrement favorables à la biodiversité.

3.5.3 Îlots de vieux bois

Aucun îlot de vieux bois n'est maintenu sur la commune. En abandonnant de vieux arbres et du bois mort délibérément à l'évolution naturelle : le bois mort se décompose, les vieux arbres se délabrent et enrichissent l'habitat de la faune et de la flore, favorisant ainsi la biodiversité.

3.6 AGRICULTURE

3.6.1 Caractéristiques agricoles

le territoire agricole de la commune se situe en zone de montagne 2 et en zone d'estivage.

La surface agricole utile (SAU) de Soubey est de 611ha. Elle est composée de 13ha de terres ouvertes, 593ha de surface herbagères (cf. Figure 8) et 6ha d'autres SAU. 12 unités exploitations dont 4 en agriculture biologique sont présentes sur la commune (OFS, 2021). Les exploitants entretiennent les terres agricoles du territoire communal. Au sein des terres ouvertes, les cultures fréquemment rencontrées sont les suivantes : blé fourrager, blé d'automne, maïs (ensilage et vert) ou encore pommes de terre.



Figure 8 : vue sur le territoire de Soubey et ses herbages, majoritaires dans la SAU de la commune (22.06.2023)

3.6.2 SPB et réseau écologique

La mise en place de surfaces de promotion de la biodiversité (SPB) fait partie des « Prestations écologiques requises » (PER) définies dans l'ordonnance sur les paiements directs (OPD). Les PER constituent un

programme environnemental obligatoire pour l'obtention de paiements directs. Les exploitations agricoles doivent consacrer au moins 7% de leur surface agricole utile à des SPB (bff-spb.ch, 2020).

Environ 127ha sont déclarés en SPB sans compter les arbres fruitiers ce qui représente 20% de la SAU. La quasi-totalité des SPB est également inscrite au réseau écologique.

3.6.3 Vergers

506 arbres fruitiers haute-tige ont été recensés par la station d'arboriculture de la Fondation Rurale Interjurassienne sur la commune de Soubey durant la période de végétation 2005 et 2006 (géodonnée SDT_4_21). Parmi eux, 210 sont en production, 76 sont de jeunes plantations, 190 sont sénescents et 30 ont disparu. L'inventaire datant de plus de 10 ans, ces données sont à mesurer avec précaution.

Les vergers sont principalement présents aux abords des fermes et hameaux notamment à : *Chercenay, Les Moulins, La Fonge, Masesselin et Froidevaux* (cf. Figure 9). Des arbres fruitiers haute-tige, formant encore, à certains endroits, des entités vergers, sont aussi présents au village de Soubey. Toutefois, l'évolution du village marque une diminution de ces milieux (cf. Figure 10).



Figure 9 : vue sur des vergers à Froidevaux (22.06.2023)



Figure 10 : vue sur l'évolution des vergers dans le tissu bâti de Soubey entre 1970 en haut à gauche et 2022 en haut à droite avec une vue sur les arbres fruitiers restant au sein d'un verger au centre du village

3.7 RESEAUX TOURISTIQUES

Différents réseaux touristiques sont présents à Soubey (cf. Figure 11). L'itinéraire de VTT 710 passe par la réserve naturelle du Doubs. Différents sentiers pédestres sont également proposés, notamment l'itinéraire « au fil du Doubs » qui borde la rivière. La région du Doubs est fortement empruntée par les touristes. Ils se déplacent à pied, à vélo, en voiture ou encore en kayak. La pression sur la rivière est les milieux naturels annexes est particulièrement marquée. Différentes activités sont par ailleurs proposées au départ de Soubey, comme le canoë.

Deux sentiers à thèmes sont également proposés aux visiteurs : celui des 66 du Doubs et celui des arbres remarquables, mais ce dernier n'est pas balisé en tant que tel. Différentes pistes pour les cavaliers étoffent le tourisme équestre bien présent aux Franches-Montagnes.

Autrement, cinq places de pique-nique avec tables et foyers sont à disposition des citoyens et des touristes (cf. Figure 12). Le projet de construction d'une cabane forestière est en développement au sein de la société d'embellissement. Le Moulin représente un lieu touristique fréquentée par les touristes.

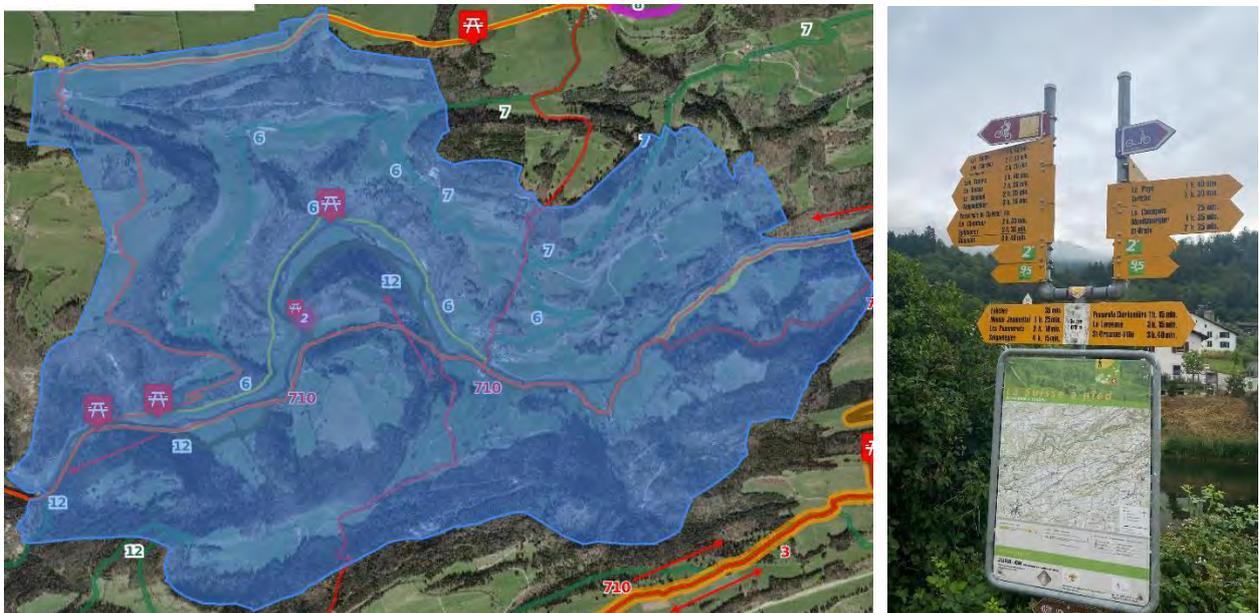


Figure 11 : vue sur les différents réseaux touristiques de Soubey / Source : jura.ch, 2024



Figure 12 : vue sur le Doubs et une place de pique-nique au sud du village de Soubey (22.06.2023)

3.8 NATURE EN ZONE BATIE

Les zones bâties sont précieuses pour la biodiversité et la qualité paysagère. En effet, de par leur grande diversité de structures et de conditions climatiques, elles offrent à de nombreuses espèces végétales et animales des habitats attrayants. Les espaces verts et les espaces réservés aux eaux reliés entre eux ainsi que les sols non imperméabilisés contribuent de manière notable à l'infrastructure écologique. Les multiples services écosystémiques qu'ils fournissent favorisent en outre la bonne santé psychique, sociale et physique des personnes (OFEV, 2022).

Le village de Soubey fait état de nombreux arbres remarquables et de quelques haies qui constituent des biotopes et des relais importants pour la faune et la flore. De plus, ce sont des marqueurs forts du paysage du village. Les prairies, généralement associées à la fosse de plantation des arbres, constituent, elles aussi, des relais importants avec les prairies agricoles exploitées de manière extensives (cf. Figure 13).



Figure 13 : vue sur des arbres remarquables, des prairies et une haie au village de Soubey (22.06.2023)

La commune a favorisé l'avifaune en installant deux tours à hirondelles le long du Doubs, une au sud du village et l'autre au *Lobchez*. Différents éléments du patrimoine sont également favorables à la biodiversité du fait de leurs aménagements de prairies fleuries ou de surfaces rudérales notamment aux abords des croix et des fontaines (cf. Figure 14).



Figure 14 : vue sur les tours à hirondelles et des d'aménagements favorables à la biodiversité en lien avec les éléments du patrimoine

3.9 AUTRES VALEURS NATURELLES ET PAYSAGERES

3.9.1 Structures ligneuses

Les arbres isolés constituent une part importante du patrimoine paysager agricole du Jura. Soubey possède plusieurs arbres isolés, parfois remarquables étant donné leur taille, leur forme ou leur emplacement particuliers. Ces éléments ont une valeur écologique élevée, car ils représentent des habitats à part entière pour de nombreuses espèces, notamment celles liées au bois, mais également des refuges et des relais pour de nombreux groupes faunistiques. Cette infrastructure est renforcée par la présence de haies que l'on retrouve sur la commune (cf. Figure 15).



Figure 15 : vue sur différents éléments du bocage et d'arbres isolés (22.06.2023)

3.9.2 Eléments du patrimoine

Soubey présente différentes bâtisses et structures ancrées dans le patrimoine de la commune. Le moulin, dont la construction a débuté en 1632, a été actif jusqu'en 1968. Le pont de fer de 1894 permettant de relier les rives du Doubs représente, aussi, une caractéristique phare de la commune. Les différentes structures telles que croix, fontaines, bornes ou encore l'oratoire, sont présentes sur la commune. Finalement, 7 jardins figurent à l'inventaire des parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS) (cf. Figure 16).



Figure 16 : vue sur les parcs et jardins historiques de la Suisse (ICOMOS) / Source : jura.ch, 2024

3.10 ANCIEN PAL

Le règlement du PAL actuel est daté de 1988. Les périmètres doivent aujourd'hui être reconsidérés. Notamment en raison des nouvelles bases légales et directives en vigueur.

3.10.1 Périmètres de protection du paysage

Aucun périmètre de protection du paysage ne figurait sur la commune.

3.10.2 Périmètres de protection de la nature

Aucun périmètre de protection de la nature ne figurait sur la commune.

3.10.3 Périmètres de protection des vergers

Aucun périmètre de protection des vergers ne figurait sur la commune.

4. DIAGNOSTIC

L'analyse des éléments naturels et paysagers ainsi que la prise en compte des remarques apportées lors de la séance CEP 1 ont permis de synthétiser les forces, faiblesses et enjeux de la commune en termes de nature et paysage. Ces éléments sont présentés dans le tableau ci-dessous et permettent d'orienter le choix des objectifs et des mesures.

Forces	Faiblesses
Prairies et pâturages secs avec de la végétation typique et menacée (prairie mi-sèche) et des structures offrant une mosaïque de milieux particulièrement favorables à la biodiversité (buissons, arbres-habitats).	Les sécheresses exercent une pression considérable sur les forêts.
Milieus humides remarquables avec la présence de végétation typique et parfois menacée.	Assèchement de certains ruisseaux et pression sur les milieux humides, liés au réchauffement climatique et aux néophytes.
Présence de vergers de grande valeur patrimoniale et biologique.	Manque de sensibilisation de la population aux diverses thématiques en lien avec la nature et l'environnement.
Présence d'un réseau bocager dense et diversifié (haie haute, basse, vive, bosquet, arbre isolé).	Pas d'îlot de vieux bois en forêt.
Patrimoine riche notamment avec les hameaux du Moulin et de la Forge.	Pression touristique sur les rives du Doubs.

Enjeux et opportunités
Conservation et entretien des biotopes particuliers (zone humide, terrains secs).
Approvisionnement en eau et sécheresse.
Sensibilisation de la population et des visiteurs.
Gestion des surfaces vertes communales.
Appartenance au Parc du Doubs.
Projet de pisciculture en cours.
Développement des énergies renouvelables.
Renforcement de la mobilité douce.

5. OBJECTIFS ET MESURES

5.1 STRUCTURE DU DOCUMENT

Ci-dessous, la structure de la partie opérationnelle est décrite.

Constats

Cette rubrique reflète les résultats des discussions en séance plénière ainsi que des investigations de terrain et offre une vision à un horizon + 20 ans.

Objectifs

N° Les objectifs définissent l'orientation générale de la thématique. Ils sont numérotés selon le numéro de thématique et une lettre. Ex: Thème1 objectif a: 1a

Proposition de mesures

N° La mesure est décrite au stade d'avant-projet sommaire. La numérotation comprend le n° de thématique et un n° de mesure. Ex: Thème 1 mesure 1: 1.1

Objectif(s) concerné(s) :	Les objectifs concernés par la mesure sont listés.
Acteurs concernés :	Les acteurs à consulter lors de la mise en œuvre.
Estimation financière :	Une estimation financière sommaire de la mesure est fournie. Les coûts de planification et de mise en œuvre sont séparés.
Resp. mise en œuvre :	Désigne la personne ou l'organe responsable.
Priorité :	Le degré de priorité de la mesure est défini. 1: importance élevée 2: importance moyenne 3: importance faible, à réaliser selon les opportunités.
Délais de réalisation :	Défini l'horizon temporel pour la mise en œuvre de la mesure. 1: de suite 2: dans les 5 ans 3: long terme

Note : Le plan des objectifs ainsi qu'un tableau de synthèse des objectifs, mesures, priorités, acteurs, financement et temporalités figurent en annexes 3 et 4.

5.2 [1] PROTÉGER ET ENTRETENIR LES TERRAINS MAIGRES ET SECS

Constats

La thématique des prairies et pâturages secs est très importante sur la commune. De nombreux objets d'importance nationale, régionale et locale y figurent. Ces biotopes se raréfient et doivent par conséquent être protégés et conservés. Ils sont notamment protégés par l'ordonnance sur la protection de la nature et du paysage du 16 janvier 1991 (OPN, RS 451.1). La tendance à l'embroussaillage doit être contenue par une gestion adaptée (fauche tardive ou pâturage ovin). Des accords doivent être trouvés avec les exploitants pour trouver la meilleure solution. La valorisation de ces milieux se réalise notamment par l'annonce en surface de promotion de la biodiversité (SPB) au sein du réseau écologique et par les modes de gestion que cela implique. Cette gestion est indispensable pour conserver une qualité biologique forte et contenir l'avancée de la forêt et des buissons.

Les prairies et pâturages secs ont été bien conservés sur la commune. L'embroussaillage et l'avancée de la forêt ont été contenus même si quelques endroits comme « *vers le Champ Brochet* » présentent une légère progression.

Objectifs

- 1a. Maintenir les éléments boisés structurés et diversifiés existants en veillant à ce qu'ils n'occupent pas plus de 20% de la surface comme le préconise l'OFEV (Dipner et al., 2010).
 - 1b. Conserver les surfaces ouvertes actuelles en empêchant l'embroussaillage et l'extension des surfaces forestières par des mesures d'entretien ou d'exploitation durable.
 - 1c. Conserver et valoriser les objets inscrits aux différents inventaires.
 - 1d. Sensibiliser la population sur ces milieux naturels particuliers.
-

Proposition de mesures

1.1 Préservation, valorisation et sensibilisation autour des terrains inventoriés

La commune réalise, au besoin, une prise de contact avec les propriétaires et les exploitants afin de garantir et/ou maintenir un entretien adéquat des surfaces concernées. Une sensibilisation autour de ces milieux et leur importance comme biotopes peut être réalisée par le biais du tout-ménage, du site internet ou encore de panneaux explicatifs à des endroits stratégiques.

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Propriétaires, exploitant(s), commune
Estimation financière :	-
Resp. mise en œuvre :	Propriétaires
Priorité :	1
Délais de réalisation :	1

5.3 [2] PROTÉGER ET VALORISER LES MILIEUX HUMIDES

Constats

Le Doubs représente l'artère principale du réseau hydrographique de Soubey. L'ensemble des ruisseaux et cours d'eau y sont associés. Quelques étangs, comme à la ferme de Masesselin sont présents et étoffent les milieux humides de la commune. Les sources, en tant que milieux créneaux, ont été recensées à l'échelle cantonale, la source des Moulins est considérée d'importance nationale mais plusieurs sources d'importance locale figurent aussi sur le territoire en lien avec les ruisseaux.

Objectifs

- 2a. Protéger les objets présents sur le territoire communal.
 - 2b. Valoriser la végétation particulière par un entretien adéquat.
 - 2c. Entretien et développer le réseau de milieux humides.
-

Proposition de mesures

2.1 Valorisation du réseau hydrographique

Une planification à l'échelle cantonale a été établie pour la renaturation des cours d'eau du canton. A Soubey, le ruisseau du Moulin comporte une priorité élevée pour sa revitalisation et est par conséquent prévu dans la planification cantonale. La commune comporte d'autres tronçons qui pourraient bénéficier d'une renaturation afin de favoriser la biodiversité. Il s'agit notamment de l'aval du ruisseau du Bief au sud du village, l'aval de l'affluent du Doubs présent au nord du méandre du Doubs vers l'*Ecumatte* voire le ruisseau de Patalour à son embouchure. Selon les opportunités, la valorisation de ces milieux apporterait une plus-value au niveau biodiversité. De manière générale, un entretien adéquat du réseau hydrographique en lien avec le plan d'entretien des cours d'eau et des plans d'eau de la commune est primordial.

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Commune, canton
Estimation financière :	Selon projet
Resp. mise en œuvre :	Selon projet
Priorité :	2
Délais de réalisation :	3

2.2 Selon les opportunités, création de nouveaux plans d'eau si l'entretien est garanti

Dans une optique de connectivité des milieux et de création d'îlots de fraîcheur, de nouveaux plans d'eau pourraient être implantés selon les opportunités, notamment en lien avec les partenaires concernés, en exploitant les synergies avec les associations de protection de la nature (Pro Natura, WWF, associations locales). Il peut s'agir d'étangs agroécologiques, de mares dans les parcelles privées ou encore de projet écologique et social (zone de rencontre).

Objectif(s) concerné(s) :	2b et 2c
Acteurs concernés :	Associations, propriétaire(s), garde forestier
Estimation financière :	Selon projet(s), env. 10-30'000 CHF
Resp. mise en œuvre :	Selon projet
Priorité :	3
Délais de réalisation :	3

5.4 [3] ÉNERGIE, CLIMAT ET MOBILITÉ DOUCE

Constats

Les ressources en énergie ainsi que leur gestion sont des composantes essentielles du développement durable et s'inscrivent dans le contexte du changement climatique actuel. Des solutions pour la réduction des dépenses énergétiques et pour la transition envisageable à l'échelle individuelle, communale et cantonale vers les énergies renouvelables doivent être recherchées. Les domaines de l'énergie et de la mobilité douce sont pluridisciplinaires et intègrent notamment les aspects de nature et de paysage. Le village de Soubey est en partie compris dans l'inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Par conséquent, il est soumis à de nombreuses normes quant à l'aménagement de ses bâtiments. L'isolement du village est marqué par une utilisation accrue des voitures individuelles et le déficit d'offres de transport public.

Objectifs

- 3a. Encourager et informer sur les moyens de réductions des dépenses énergétiques ainsi que sur les installations des différents types d'énergies renouvelables.
 - 3b. Impliquer les différents acteurs dans la transition énergétique notamment sur l'utilisation raisonnée et efficiente des ressources à disposition.
 - 3c. Améliorer l'offre en transport public et renforcer le co-voiturage.
 - 3d. Etudier les possibilités d'implanter de nouveaux systèmes de production d'énergie renouvelable.
-

Proposition de mesures

3.1 Lutte contre la pollution lumineuse

Installer des éclairages intelligents, réduire la durée des éclairages publics, rééquilibrer les cycles nocturnes et diurnes pour la faune (notamment chiroptères) et également pour économiser de l'énergie.

Objectif(s)s concerné(s) :	3a et 3b
Acteurs concernés :	Commune
Estimation financière :	-
Resp. mise en œuvre :	Commune
Priorité :	1
Délais de réalisation :	1

3.2 Mobilité douce

La commune n'est pas desservie chaque heure pour toutes ses liaisons (St-Ursanne ou Saignelégier notamment). De nombreuses personnes dépendent donc de leurs véhicules privés. Différentes actions pourraient donc être entreprises pour développer la mobilité douce sur la commune :

- développer le système de co-voiturage en considérant plusieurs instruments : application mobile, tout-ménage, place de stationnement dédiée, inscription par liste au café-commerce « Au dépanneur », etc.
- densifier l'offre en transport public ;
- installer une borne de recharge pour voiture électrique.

Objectif(s)s concerné(s) :	3a à 3c
Acteurs concernés :	Commune, population, canton, MOBIJU
Estimation financière :	Selon projet
Resp. mise en œuvre :	Selon projet
Priorité :	1
Délais de réalisation :	2

3.3 Développement des énergies renouvelables

Afin d'exploiter les avantages environnementaux de Soubey, un groupe de réflexion/travail autour des énergies renouvelable pourraient être créé. Ce dernier développerait les aspects liés à l'éolien et à l'hydraulique en mettant en exergue les possibilités de développement sur la commune.

Objectif(s)s concerné(s) :	3a, 3b et 3d
Acteurs concernés :	Commune, population, canton
Estimation financière :	-
Resp. mise en œuvre :	Commune, population
Priorité :	2
Délais de réalisation :	3

5.5 [4] MAINTENIR ET VALORISER LES ÉLÉMENTS STRUCTURELS BOISÉS

Constats

La commune possède de nombreux types d'éléments boisés : arbres isolés, haies, bosquets, allées d'arbres et vergers. Ces éléments constituent un réseau bocager bien développé sur la commune comme aux « *Pâturages de Lobchez* » ou vers « *Le Grand Cumenne* ». La plupart de ces éléments sont compris dans la zone agricole bien que le village en abrite également une partie.

La commune est traversée par la rivière du Doubs qui est caractérisée par de nombreuses haies rivulaires. Ces dernières présentent parfois un entretien drastique qui tendent à diminuer leur qualité biologique. Comme sur le reste du canton, la forêt est soumise aux pressions des sécheresses et des parasites.

Objectifs

- 4a. Maintenir, valoriser et assurer l'entretien de l'ensemble des haies, bosquets, arbres isolés et petits massifs forestiers.
 - 4b. Conserver, valoriser et renouveler les arbres fruitiers haute-tige.
 - 4c. Entretenir le rajeunissement et l'amélioration des qualités écologiques et paysagères des arbres fruitiers et arbres isolés vieillissants.
-

Proposition de mesures

4.1 Renouvellement et plantation de structures boisées

Les haies, bosquets, arbres isolés et alignements d'arbres doivent, selon leur état, être renouvelés afin d'anticiper la perte de ces éléments. Selon les opportunités, de nouvelles plantations sont à privilégier. La disparition des arbres fruitiers doit être contenue par des plantations afin d'assurer le renouvellement. Le programme Vergers+ contribue à la plantation d'arbres fruitiers (<https://www.frij.ch/Station-arboriculture/Verger-plus>).

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Propriétaires-exploitants, commune, Vergers+, FRIJ
Estimation financière :	5-10'000 CHF selon projet Soutien de 75.00 CHF/arbre (plantation comprise) - Vergers+
Resp. mise en œuvre :	Commune, propriétaire
Priorité :	1
Délais de réalisation :	2

4.2 Recommandations d'entretien et cours de taille

Transmettre des recommandations d'entretien des haies et bosquets et des vergers par la promotion de petites formations à l'intention de la population.

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Propriétaires, exploitants agricoles, commune
Estimation financière :	Env. 5'000.00 CHF
Resp. mise en œuvre :	Commune, propriétaire
Priorité :	1
Délais de réalisation :	1

4.3 Aménagement de lisières étagées

Les lisières étagées constituent des milieux de transition entre les zones agricoles et forestières. Elles offrent des habitats favorables pour les espèces des deux milieux, mais contiennent également des espèces propres aux lisières. Outre les aspects écologiques, les lisières offrent de nombreux avantages pour l'agriculture :

- Diminution de l'ombrage sur les herbages, mûrissement plus rapide des céréales, diminution de la concurrence des racines.
- Moins de branches mortes au sol.
- Pour les propriétaires/exploitants agricoles répondant aux PER, des contributions pour les bandes herbeuses qui jouxtent les lisières peuvent être accordées (SPB, réseau écologique, qualité II).
- Habitat pour des espèces utiles à l'agriculture (auxiliaires agricoles).
- Atténuation du vent et des écarts de température côté agricole par rapport aux zones ouvertes → moins de risque de verse, meilleure pollinisation par les insectes, notamment les abeilles sauvages, démarrage plus précoce de l'herbe, protection du bétail contre le froid).
- S'il trouve suffisamment de nourriture en lisière, le gibier en sortira alors moins volontiers.
- Peut servir de protection contre les maladies transportées par le vent (rouilles).
- Une lisière étagée et variée abrite de nombreuses espèces, comme l'hermine, prédatrice spécialisée du campagnol.
- La présence d'un cordon d'épineux fait office de barrière naturelle pour les animaux.

(PNRD, n.d.)

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Propriétaires, exploitants agricoles, canton, commune
Estimation financière :	Env. 1CHF/m ² pour la revitalisation
Resp. mise en œuvre :	Canton, commune et propriétaire
Priorité :	1
Délais de réalisation :	2

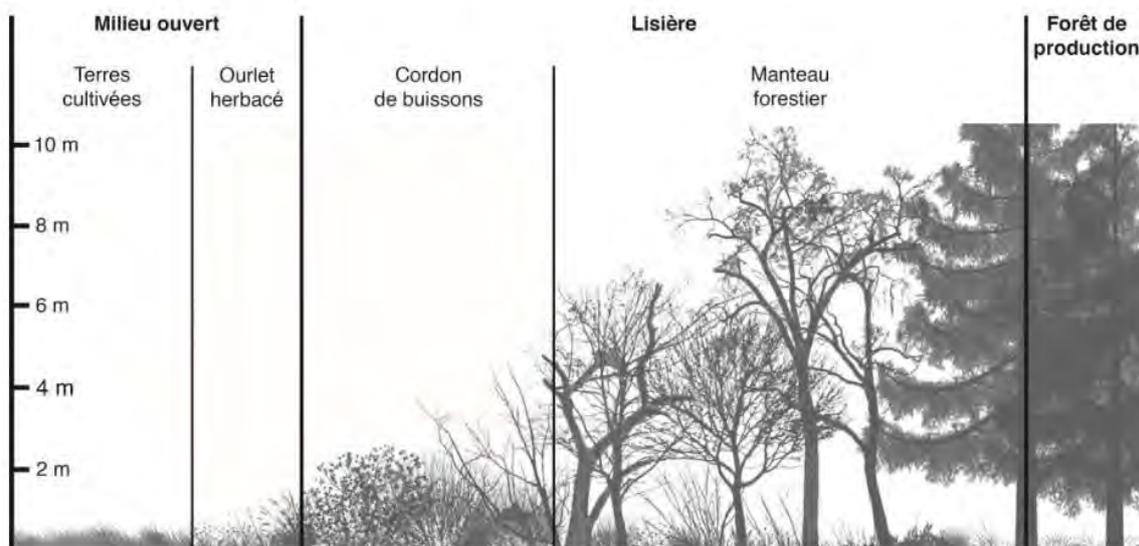


Figure 17 : structure type d'une lisière étagée / Source : Björn Fuhrer ZHAW

5.6 [5] PROMOUVOIR LA NATURE AU VILLAGE ET SENSIBILISER LA POPULATION

Constats

Le village de Soubey possède un tissu bâti peu dense et qui offre par conséquent de nombreuses zones avec un potentiel intéressant pour que s'y développe la biodiversité. Les jardins privés sont généralement fleuris et bien entretenus. Les petits gestes pour la biodiversité sont parfois déjà entrepris. Toutefois, leur promotion semble être pertinente afin de sensibiliser la population. De plus, la commune peut renforcer la promotion de la biodiversité par un entretien adéquat des surfaces vertes et en limitant les nuisances notamment lumineuses (voir mesure 3.1).

Objectifs

- 5a. Appliquer une gestion différenciée des éléments naturels en zone bâtie.
 - 5b. Améliorer la diversité, l'attractivité et la connectivité des milieux-habitats entre eux.
 - 5c. Maintenir-développer les moyens de communication existants et les utiliser pour transmettre de l'information sur la protection de la nature et du paysage.
 - 5d. Sensibiliser la population à l'importance de la nature et de la biodiversité (îlot de fraîcheur, espèces exotiques, etc.) et favoriser la biodiversité au village et chez les privés.
 - 5e. Promouvoir les essences indigènes.
-

Proposition de mesures

5.1 Promotion de la biodiversité dans les jardins privés

Informar la population à propos de la Charte des Jardins (<https://www.energie-environnement.ch/maison/jardin/charte-des-jardins>) et le guide cantonal « jardin vivant » (<https://www.jura.ch/jardinsvivants>).

Objectif(s) concerné(s) :	5b à 5e
Acteurs concernés :	Commune, population
Estimation financière :	Env. 800CHF pour un tout-ménage
Resp. mise en œuvre :	Commune
Priorité :	1
Délais de réalisation :	1

5.2 Entretien écologique des surfaces vertes communales

Mise en pratique d'un entretien écologique des espaces vert communaux (entretien différencié) : fauches espacées, exportation du produit de fauche, pas d'utilisation d'engrais ni de produits phytosanitaires.

Objectif(s) concerné(s) :	5a, 5b et 5e
Acteurs concernés :	Commune
Estimation financière :	Selon projet
Resp. mise en œuvre :	Commune
Priorité :	1
Délais de réalisation :	2

5.7 [6] VALORISATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

Constats

Soubey est très fréquentée à la haute saison, en particulier les rives du Doubs. Les synergies entre un tourisme respectueux de l'environnement et sa valorisation économique et social doivent être trouvées. La commune souhaite maîtriser l'évolution de ce tourisme en lien avec les milieux naturels qui peuvent être mis sous pression. Aujourd'hui, outre quelques activités sportives liées au Doubs, peu d'activités sont entreprises afin de valoriser les valeurs naturels et paysagère de la commune. De plus, les structures d'accueil et en particulier les possibilités de stationnement pour les camping-cars sont très limitées. Cela génère une divagation du public dans les divers lieux attractifs de la commune.

Objectifs

- 6a. Développer ou soutenir les projets mettant en valeur le territoire communal et ses richesses naturelles et paysagères.
 - 6b. Accompagner le développement du tourisme en s'assurant du respect des milieux naturels et sensibles.
 - 6c. Mettre en valeur et le cas échéant, créer de nouveaux itinéraires de mobilité douce.
-

Proposition de mesures

6.1 Création d'une commission communale « nature et paysage »

Afin de dynamiser la valorisation touristique du patrimoine naturel et paysager, la création d'une commission communale pourrait être opportune. Les réflexions sur les axes et orientations de la commune seraient abordées et discutées avec la commune.

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Commune, population
Estimation financière :	-
Resp. mise en œuvre :	Commune
Priorité :	2
Délais de réalisation :	2

6.2 Panneaux d'information

Afin de limiter la divagation du public ainsi que les incivilités et sensibiliser les personnes aux milieux naturels, des panneaux d'information pourraient être installés près des zones sensibles notamment les îles liées à la zone alluviale du Doubs.

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Commune, associations, exploitants
Estimation financière :	1'500–2'000 CHF/panneau
Resp. mise en œuvre :	Commune
Priorité :	1
Délais de réalisation :	1

6.3 Création d'un sentier didactique

Afin de canaliser le public dans les zones de forte affluence, créer un sentier didactique en lien avec les richesses biologiques et patrimoniales du Doubs. Le parcours entre St-Ursanne et Soubey pourrait notamment être étudié.

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Commune, associations, propriétaires, PNRD
Estimation financière :	Selon projet
Resp. mise en œuvre :	Commune, PNRD
Priorité :	1
Délais de réalisation :	2

6.4 Camping-cars

Créer un espace de stationnement pour les camping-cars au sein de la commune.

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Commune
Estimation financière :	Selon projet
Resp. mise en œuvre :	Commune
Priorité :	1
Délais de réalisation :	2

6.5 Valoriser les thématiques nature et paysage *via* le site internet

Dynamiser le site internet en intégrant une thématique spécifique « nature et paysage » comprenant différents volets comme les actions ciblées, les différentes thématiques spécifiques.

Objectif(s) concerné(s) :	Tous
Acteurs concernés :	Commune
Estimation financière :	-
Resp. mise en œuvre :	Commune
Priorité :	1
Délais de réalisation :	1

5.8 [7] MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI ET DU PETIT PATRIMOINE

Constats

Le réseau de murs de pierres sèches est important dans le paysage communal.

Objectifs

- 7a. Contrôler, le cas échéant mettre à jour ou réaliser les inventaires des murs de pierres sèches ;
 - 7b. Protéger les éléments répertoriés ;
 - 7c. Mise en valeur des objets selon les opportunités.
-

Proposition de mesures

7.1 Restauration des murs en pierres sèches

Les murs de pierres sèches ont parfois besoin d'une restauration afin de conserver l'aspect patrimonial de ces objets.

Objectif(s) concerné(s):	Tous
Acteurs concernés :	Commune, propriétaire, Parc du Doubs, associations
Estimation financière :	De 300 à 1'200 CHF/m'
Resp. mise en œuvre :	Commune, propriétaire, Parc de Doubs, associations
Priorité :	2
Délais de réalisation :	2

6. CONFORMITE

Le contenu de la CEP et son processus ont été menés de façon à être conformes avec les exigences des plans et des objectifs d'ordre supérieur, principalement avec le plan directeur cantonal. Le tableau ci-dessous résume les principaux thèmes concernés et leur lien avec le contenu de la CEP (objectifs).

Partout où cela est possible, le contenu CEP a été traduit dans le PAL et le plan de zones ainsi que dans le RCC selon les nouvelles directives cantonales et (ou) la digitalisation et la mise à jour des périmètres de protection de la nature et du paysage ainsi que du patrimoine naturel.

Planification cantonale (fiche PDC)	Objectifs CEP concernés	Traduit dans PAL et PZ
Fiche N.12 Parc naturel régional du Doubs	Tous	Non
Fiche 3.01 Espace rural	Tous	Oui
Fiche 3.02 Evolution du paysage jurassien	Tous	Oui
Fiche 3.05 Constructions protégées en tant qu'éléments caractéristiques du paysage	Tous	Oui
Fiche 3.09 Améliorations structurelles	Tous	Non
Fiche 3.10 Espaces forestiers	4	Oui
Fiche 3.11 Cours d'eau	2	Oui
Fiche 3.12 Sites et biotopes marécageux et plans d'eau	2	Oui
Fiche 3.13 Terrains secs	1	Oui
Fiche 3.14 Éléments structurels boisés et arborisés	4	Oui
Fiche 3.15 Réserves naturelles et monuments naturels	2	Oui
Fiche 3.17 Espèces	Tous	Oui
Fiche 3.18 Compensations écologiques	Tous	Oui
Fiche 3.19 Réseau écologique et corridors faunistiques	Tous	Oui

7. CONCLUSION ET PERSPECTIVES

Le processus CEP mené a permis à la commission d'identifier les enjeux « nature et paysage », de prendre conscience du potentiel d'évolution les concernant, et de fixer des objectifs clairs et réalistes. Les esquisses de mesures développées donnent les lignes directrices pour les priorités à fixer pour ces 20 prochaines années. Par ailleurs, les réflexions menées sont une base importante pour le plan directeur communal, élément primordial de la révision du PAL.

La CEP propose également un catalogue de mesures permettant de répondre aux objectifs. Dans ce sens il est positif que ce document soit porté à la connaissance de la population qui peut ainsi s'approprier les réflexions et s'impliquer dans une ou des réalisations. Aussi, la commission CEP retient deux mesures phares et réalisables à l'échelle communale :

- protéger et valoriser les milieux humides ;
- accompagner le développement du tourisme en s'assurant du respect des milieux naturels et sensibles notamment par le développement d'un sentier didactique au bord du Doubs.

Pour les prochaines années, il serait souhaitable que les autorités entreprennent la mise en œuvre des mesures CEP et consacrent un montant annuel au budget communal à cet effet.

8. BIBLIOGRAPHIE

- AGRIJURA.CH, n.d. Vergers+ [en ligne] disponible à l'adresse : <https://www.agrijura.ch/cja/themes/vergers-plus> consulté le [21.06.2022].
- BFF-SPB.CH, 2020. Promotion de la biodiversité [en ligne] disponible à l'adresse : <http://www.bff-spb.ch/> consulté le [11.01.2022].
- INFOFLORA, 2019. Néophyte envahissante : une menace pour la biodiversité, la santé et/ou l'économie Espèce de la Liste Noire : vergerette annuelle.
- KLAUS, G., 2008. Prairies et pâturage secs. *Hotspot*, 18, p3.
- OFFICE DE L'ENVIRONNEMENT, 2022. Inventaire des prairies et pâturages secs d'importance régionale et locale [en ligne] disponible à l'adresse : https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche_ENV_4_02_Inventaire_des_prairies_et_paturages_sec_s_d_importance_r.pdf consulté le [21.06.2022].
- OFEV (éd.) 2022. Biodiversité et qualité paysagère en zone bâtie. Recommandations de dispositions de référence à l'intention des cantons et des communes.
- OFEV, 2020. Sites de reproduction de batraciens [en ligne] disponible à l'adresse : https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/infrastructure-ecologique/biotopes-d_importance-nationale/sites-de-reproduction-de-batraciens.html consulté le [26.10.2021].
- OFEV, 2021. Prairies et pâturages secs [en ligne] disponible à l'adresse : https://www.bafu.admin.ch/bafu/fr/home/themes/biodiversite/info-specialistes/mesures-de-conservation-de-la-biodiversite/infrastructure-ecologique/biotopes-d_importance-nationale/prairies-et-paturages-secs.html consulté le [21.06.2022].
- OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS). 2021. Emplois, exploitations agricoles, surface agricole utile (SAU) et animaux de rente selon le niveau de classification 1 par niveau géographique institutionnel [en ligne] disponible à l'adresse : https://www.pxweb.bfs.admin.ch/pxweb/fr/px-x-0702000000_104/px-x-0702000000_104/px-x-0702000000_104.px consulté le [22.02.2023].
- REPUBLIQUE ET CANTON DU JURA, 2010. Conception d'évolution du paysage (CEP). Directive à l'attention des autorités communales et de leurs mandataires. RCJU. 23p.

9. ANNEXES

1. Procès-verbaux
2. Carte de l'état initial
3. Carte des objectifs
4. Tableau de synthèse des objectifs et des mesures

9.1 ANNEXE 1

PROCES-VERBAL

Séance de travail PV n° 01

Maître de l'ouvrage : Communes des Enfers, Soubey et St-Brais
Mandat : Révision du plan d'aménagement local et conception d'évolution du paysage (CEP)
N° de dossier RWB : 23NAJ005, 23NAJ006 et 23NAJ007
Objet : Séance diagnostic du territoire pour la CEP

Date : 05.09.2023

Heure : 20h00 – 22h00

Lieu : Salle communale de St-Brais

Participants – Liste de contacts :

Participants :	Abr.	Représentant	Téléphone	Courriel	Pr.	Ex.	Co.	Di.
Marion Brahier	MB	Les Enfers	-	g.brahier@bluewin.ch	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard Brahier	BB	Les Enfers	-	bernardbrahier@bluewin.ch	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sarah Gerster	SG	Les Enfers	079 885 70 06	sarah.gerster@lesenfers.ch	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christophe Montavon	CM	Les Enfers	-	triage.saienfbem@gmail.com	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christine Chavanne	CC	St-Brais	079 900 37 19	christine.chavanne@bluewin.ch	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Aline Erard	AE	St-Brais	079 397 82 63	a.erard.commune@gmail.com	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fabien Jeanbourquin	FJ	St-Brais	076 679 73 87	jeanbourquin@sunrise.ch	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Bernard Collaud	JBC	Soubey	-		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvain Choffat	SC	Soubey	-	sylvain.soubey@gmail.com	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jacques Tosoni	JT	Soubey	-	jacques.tosoni@gmail.com	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Charlotte Humair	CHH	NATURA	079 126 82 85	charlotte.humair@bureau-natura.ch	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende : Pr. = Présent / Ex. = Excusé / Co. = Convoqué à la prochaine séance / Di. = Distribué

1. Introduction

CH remercie les personnes présentes et explique le déroulement de la soirée, à savoir une présentation Powerpoint avec quelques explications autour de la CEP et des liens PAL puis une animation sous forme d'ateliers par groupe.

2. Conception d'évolution du paysage (CEP)

CH présente la démarche de CEP en insistant sur le fait qu'il ne s'agit pas d'une contrainte supplémentaire. Pour cet atelier, l'objectif est de dresser le diagnostic du territoire communal pour les volets nature et paysage, en axant sur le ressenti des citoyens.

De manière à mettre le plus en avant possible l'aspect participatif, le fonctionnement de l'atelier se passe selon la méthode dite « Café du Monde ». À la table, des discussions ouvertes autour de trois thématiques sont abordées :

1. « Le paysage évolue et les communes aussi. Quels sont les éléments constitutifs de la nature et du paysage qui ont le plus changé et lesquels s'agit-il de conserver, valoriser et optimiser sur la commune ? »
2. « Quelle stratégie la commune adopte-t-elle pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques et au développement durable ? »
3. « Quels sont vos rêves sur le devenir de la commune pour les aspects nature et paysage ? Si vous n'aviez aucune limite (légale, financière ...), qu'espéreriez-vous pour demain ? »

Environ 20-25 minutes ont été consacrées à chaque thématique. Des plans, des Post-its et des feuilles sont à disposition.

3. Compte-rendu des discussions de tables

Les différents points présentés ci-dessous sont issus des discussions de table. Ils correspondent aux ressentis des membres de la commission CEP et ne sont pas des informations préalablement contrôlées.

1. Le paysage évolue et les communes aussi. Quels sont les éléments constitutifs de la nature et du paysage qui ont le plus changé et lesquels s'agit-il de conserver, valoriser et optimiser sur la commune ?

Les sous-thématiques suivantes étaient proposées aux participant.e.s afin d'aiguiller les discussions :

- Quel(s) milieu(x)/élément(s) sont sous pression et nécessitent une attention particulière ?
- Comment la commune s'est-elle développée, quels changements depuis les 50 dernières années ?
- Quel(s) élément(s) nature et paysager bénéficierait d'une valorisation ou d'un entretien particulier ?

→ Les discussions ont permis de mettre en avant les différents points suivants :

- Pérenniser les biotopes privés.
- Évolution constatée liée au réchauffement climatique notamment l'assèchement de petits ruisseaux (Soubey).
- Nuisances provoquées par une augmentation des tireurs sportifs : stand de tir devant être limité aux tirs militaires.
- Amélioration de la pollution sonore → zone 30 (Saint-Brais).
- Maintenir des espaces « sauvages » en évitant les gazons ou les jardins japonais.
- Élément remarquable « nature et paysage » : Grand Rocher à Saint-Brais.
- Valoriser et vulgariser les informations sur les arbres remarquables.
- Enlever les fils barbelés à la crête (Les Enfers).
- Grand changement au niveau agricole, passage d'une économie laitière à la production de viande et moins de petits domaines.
- Entretien par des citoyens : sentier pour chapelle Vernois et sentier accès Grand Rocher à Saint-Brais.
- Construction du quartier du Péquie.
- Protection du patrimoine bâti du village historique, car une évolution peu respectueuse est constatée. Manque de règles dans le règlement sur les constructions.
- Présence d'un oratoire aux Enfers.
- Potentiel manque d'eau au verger du Cerneux.
- Présence de plusieurs murs en pierre sèche (Les Enfers).
- Maintien des biotopes tels que les étangs naturels.
- Arbres plantés pour le projet « 40 chênes » (Les Enfers).
- Fort développement de la renouée du Japon (Soubey, bord du Doubs).
- Haies rivulaires du Doubs rasées (Soubey).
- Augmentation de fréquentation touristique sauvage des bords du Doubs.
- Disparition des fleurs telles que bouton d'or, sur des prairies semées (Soubey).
- Présence de milieux humides remarquables (étang, forêt de myrtilles ...) (Les Enfers).
- Depuis quelques années, nette augmentation des campeurs et bus camping. Manque d'encadrement et d'infrastructures.
- Protéger les petites prairies entre les maisons (Les Enfers).
- Remaniement parcellaire.
- Forêt plutôt en bon état en comparaison à d'autres communes. Toutefois, la sécheresse des hêtres et des épicéas est constatée. De plus, diverses maladies touchent certaines essences comme le frêne et l'épicéa.
- Sauvegarde de la chapelle de Vernois sous le chemin des crêtes à Saint-Brais.
- Chemin des crêtes du Jura = attrait touristique (Saint-Brais).
- Sauvegarde des orchidées sauvages.
- Maintien des pâturages boisés.
- Protection des sources naturelles.
- Sauvegarde de l'étang de Bollement (Saint-Brais).
- Géotopes remarquables : grottes Koly.
- Protection des sols.

2. Quelle stratégie la commune adopte-t-elle pour faire face aux enjeux liés aux changements climatiques et au développement durable ?

Les sous-thématiques suivantes étaient proposées aux participant.e.s afin d'aiguiller les discussions :

- Quel(s) projet(s) la commune va mettre en place ces prochaines années (de tous types : bâtiments, routes, paysages, eau, etc.) et comment pourrait-elle y intégrer la nature et le paysage ?
- Quel(s) sont les principaux enjeux de la commune : sécheresse, crue, énergie, alimentation en eau, forêt ... ?
- Comment appréhender ces enjeux / pistes de solutions ?
- Espaces verts communaux et entretien, optimisation possible ?

→ Les discussions ont permis de mettre en avant les différents points suivants :

- Souhait d'augmenter le nombre de prairies fleuries à Saint-Brais.
- Favoriser la biodiversité en forêt et en zone de transition avec le milieu agricole : création de lisières étagées, maintenir les arbres habitats, création d'îlots de vieux bois, pratiquer une sylviculture de type forêt jardinée.
- Appartenance au Parc du Doubs.
- Promouvoir les espaces verts avec une protection étendue des prairies sèches (Soubey).
- Éviter de bétonner « partout » notamment en lien avec l'écoulement des eaux.
- Augmenter le co-voiturage.
- Maintien des haies sauvages (sauvegarde de l'avifaune).
- Aménagement d'une zone 30 sur la traversée du village de Saint-Brais.
- Amélioration des transports publics – raccordement Soubey – Saignelégier.
- Réduire le prix des transports publics pour favoriser leur utilisation.
- Mettre en place des stations de charge (rapide) pour véhicules électriques.
- Enjeu pour Soubey : alimentation en eau potable.
- Éteindre les lampadaires de 23h00 à 5/6h00.
- Convertir les lampadaires au LED.
- Raccorder le hameau du Patalours au réseau d'eau (Les Enfers).
- Soutenir les propriétaires dans les démarches administratives de la mise en place d'énergie renouvelable notamment du photovoltaïque (Les Enfers).
- Rénover les maisons avec des matériaux naturels et plus durables.
- Entretien des espaces verts en faveur de la biodiversité (fauches tardives ...).
- Projet « Maison des œuvres » (Soubey).
- La commune de Soubey n'a aucun projet pour répondre au changement climatique.
- Projet de pisciculture à Soubey.
- Certaines sources d'eau se tarissent.
- Pouvoir soutenir financièrement tous les propriétaires pour assainir leurs bâtiments. Transformer leurs volumes non utilisés en espace habitable.

3. Quels sont vos rêves sur le devenir de la commune pour les aspects nature et paysage ? Si vous n'aviez aucune limite (légale, financière ...), qu'espéreriez-vous pour demain ?

Les sous-thématiques suivantes étaient proposées aux participant.e.s afin d'aiguiller les discussions :

- *Avez-vous un projet d'aménagement écologique ?*
- *Avez-vous des idées vues dans des villages similaires qui pourraient être mis en place ?*
- *Quelle serait la commune idéale d'un point de vue nature et paysage ?*
- *Souhaiteriez-vous des modifications du secteur de la mobilité douce, du paysage, de l'aménagement du territoire ... ?*

→ Les discussions ont permis de mettre en avant les différents points suivants :

-
- Chauffage en commun au bois ou aux copeaux.
 - École avec tous les âges et tous les niveaux dans le village afin d'éviter les déplacements.
 - Mise en place d'un restaurant coopératif/espace culturel de rencontre (Les Enfers).
 - Avoir une réserve naturelle sans intervention humaine.
 - Laisser faire la nature.
 - Créer un village communautaire avec tous les métiers essentiels et favoriser les échanges.
 - Limitation du nombre de canoës par jour sur le Doubs.
 - Protection et mise en valeur du hameau du moulin et de la Forge (Soubey).
 - Promouvoir les éoliennes – attrait touristique, économique, écologique (Soubey).
 - Limiter à une voiture par habitation.
 - Combiner le photovoltaïque et la végétalisation sur les toits.
 - Réglementation sur la présence des chats (protection des oiseaux).
 - Protection des haies rivulaires du Doubs.
 - Favoriser le remaniement parcellaire agricole, afin de limiter les déplacements inutiles.
 - Ne pas confondre « protection de la flore » avec « manque d'entretien »
 - Nombreux ruisseaux susceptibles d'être renaturés à Soubey.
 - Interdire les pesticides, nuisibles pour le vivant (Les Enfers).
 - Diversifier les essences dans les forêts en vue du changement climatique et dans le but d'éviter la propagation des maladies propres à une essence.
 - Sécuriser le trottoir reliant la Péquie au village (pose d'épingle).
 - Discussion/conférence sur les enjeux liés au changement climatique, la thématique biodiversité, etc.
 - Prendre des mesures pour maintenir la biodiversité.
 - Interdire la chasse dans les milieux protégés et si possible faire des réserves naturelles dans les hotspots.
 - Fermer la route aux voitures entre Les Enfers et la Bosse.
 - Planter plus de haies/arbres (Les Enfers).
 - Planter autour des murs en pierre sèche (haies, etc.) (Les Enfers).
 - Créer un jardin commun.

4. Calendrier et suite de la procédure	Resp.	Délai
<ul style="list-style-type: none"> • CH informe que : <ul style="list-style-type: none"> ○ le PV sera annexé au rapport intermédiaire ; ○ le rapport provisoire sera transmis au minimum deux semaines avant la séance n°2 ; ○ prochaine séance-atelier, consacrée à la formulation d'objectifs et à l'ébauche de mesures panifiées pour le 	<p>CHH</p> <p>CHH</p> <p>CHH</p>	

5. Acceptation du présent PV	Resp.	Délai
<p>Sans remarque des personnes ayant reçu ce PV (selon liste en première page), dans un délai de 10 jours à compter de la date d'envoi, le contenu de ce procès-verbal sera considéré comme accepté tel quel. Les éventuelles remarques sont à communiquer par courriel à l'adresse du soussigné charlotte.humair@bureau-natura.ch ou par courrier.</p>	Tous	dans les 10 jours

6. Prochaine(s) séance(s)	
Lieu : Soubey	Heure : 19h00 – 21h00
Date : 22.11.2023	Excusé(s) : -

Le Noirmont, le 08.11.2023

Natura biologie appliquée SA
Charlotte Humair

PROCES-VERBAL

Séance de travail PV n° 02

Maître de l'ouvrage : Commune de Soubey
Mandat : Révision du plan d'aménagement local et conception d'évolution du paysage (CEP)
N° de dossier RWB : 23NAJ006
Objet : Séance diagnostic du territoire pour la CEP

Date : 22.11.2023 **Heure :** 19h00
Lieu : Salle communale de Soubey

Participants – Liste de contacts :

Participants :	Abr.	Représentant	Téléphone	Courriel	Pr.	Ex.	Co.	Di.
Marion Brahier	MB	Les Enfers	-	g.brahier@bluewin.ch	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Bernard Brahier	BB	Les Enfers	-	bernardbrahier@bluewin.ch	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sarah Gerster	SG	Les Enfers	079 885 70 06	sarah.gerster@lesenfers.ch	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christophe Montavon	CM	Les Enfers	-	triage.saienfbem@gmail.com	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Christine Chavanne	CC	St-Brais	079 900 37 19	christine.chavanne@bluewin.ch	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Aline Erard	AE	St-Brais	079 397 82 63	a.erard.commune@gmail.com	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Fabien Jeanbourquin	FJ	St-Brais	076 679 73 87	jeanbourquin@sunrise.ch	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jean-Bernard Collaud	JBC	Soubey	-		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Sylvain Choffat	SC	Soubey	-	sylvain.soubey@gmail.com	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Jacques Tosoni	JT	Soubey	-	jacques.tosoni@gmail.com	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
Charlotte Humair	CHH	NATURA	079 126 82 85	charlotte.humair@bureau-natura.ch	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Légende : Pr. = Présent / Ex. = Excusé / Co. = Convoqué à la prochaine séance / Di. = Distribué

1. Milieux humides	Priorité	Délai
--------------------	----------	-------

Constats :

- Nombreux ruisseaux et quelques étangs fonctionnels à l'état naturel.
- Sources souvent canalisées.
- Méconnaissance des fonctions des haies rivulaires.

Objectifs :

- Protéger les milieux existants : ruisseaux, étangs, rivières, etc.
- Recenser les milieux et leur structure.
- Recenser les sources enterrées et évaluer les besoins de les renaturer.
- Informer sur le rôle des haies rivulaires et préciser ce que l'on entend par entretien.

Mesure 1 : Priorisation des sources à renaturer <ul style="list-style-type: none"> • Selon l'inventaire cantonal des milieux crénaux, évaluer les besoins de renaturation des sources et prioriser les interventions. 	1	Dans les 3 ans
Mesure 2 : Information et sensibilisation <ul style="list-style-type: none"> • Informer sur les rôles joués par les haies rivulaires et quelle sont les types d'entretien possibles. 	1	Dans les 2 ans
Mesure 3 : Inventaire faunistique des milieux humides <ul style="list-style-type: none"> • Recenser les espèces animales afin de connaître la valeur des milieux et valoriser les biotopes existants. 	2	Dans 3-4 ans

2. Milieux secs	Priorité	Délai
-----------------	----------	-------

Constats :

- Présence de prairies sèches d'importance nationale.

Objectifs :

- Informer / sensibiliser sur l'importance de conserver les prairies sèches en expliquant leur utilité pour la faune et la flore et pour l'homme.

Mesure 1 : <ul style="list-style-type: none"> • Définir par quel biais l'information peut-elle être transmise 	1	1-2 ans
---	---	---------

3. Energie, climat et mobilité douce	Priorité	Délai
--------------------------------------	----------	-------

Constats :

- Village peu desservi par les transports publics de manière générale, mais principalement sur Saignelégier.
- Beaucoup de forêts donc environnement favorable à la production d'énergie.
- Environnement propice à la pose d'éoliennes (production électrique).

Objectifs :

- Mise en place d'un système de co-voiturage.
- Améliorer l'offre en transport public.
- Étudier la possibilité de mettre en place une turbine.
- Étudier la possibilité de poser des éoliennes.
- Éteindre les lampadaires une partie de la nuit.

Mesure 1 : Co-voiturage <ul style="list-style-type: none"> • Il y a de nombreux retraités qui pourraient aller faire les courses en co-voiturage. <ul style="list-style-type: none"> ➢ Limiter les voyages multiples ➢ Augmenter les liens sociaux 	1	1 an
---	---	------

Mesure 2 : Transports publics (TP) <ul style="list-style-type: none"> • Les retraités qui ont des difficultés pour conduire bénéficient des TP. • Beaucoup de touristes → inciter à utiliser les TP et non les véhicules individuels. • Rendre Soubey plus attractif pour les plus jeunes. 	1	2 ans
Mesure 3 : Turbine / Éolienne <ul style="list-style-type: none"> • Constituer un groupe de réflexion pour évaluer la possibilité de réaliser un projet. • Profiter des avantages environnementaux / structureaux de Soubey. 	2	3-4 ans
Mesure 4 : Borne de recharge <ul style="list-style-type: none"> • Installation d'une borne de recharge pour voiture électrique. 	2	2 ans
Mesure 5 : Lampadaire <ul style="list-style-type: none"> • Réaliser une extinction des lampadaires durant une partie de la nuit pour favoriser la faune nocturne. 	1	1 an

4. Tourisme et valorisation

Priorité

Délai

Constats :

- La commune de Soubey est un lieu très fréquenté à la belle saison.
- Peu d'actions sont entreprises pour valoriser cette force (économique/sociale).
- Une évolution non maîtrisée pourrait mener à une situation délétère.

Objectifs :

- Identifier les éléments pour lesquels le Conseil communal peut agir (rester vigilant à l'évolution du tourisme, maintenir l'équilibre).
- Créer et recenser les parcours pédestres → informer.
- Créer des zones d'accueil pour les campings (canalisation).
- Mise en valeur des produits régionaux → maintenir/protéger le petit magasin.
- Protéger, maintenir et mettre en valeur notre patrimoine (église, moulin, ancienne verrerie).
- Remettre à jour le site internet / créer un site par un professionnel.

Mesure 1 : Sentiers pédestres <ul style="list-style-type: none"> • Création de petits itinéraires locaux / parcours didactiques pour les familles. 	1	1-2 ans
Mesure 2 : Sensibilisation/protection des îles <ul style="list-style-type: none"> • Communiquer via le site internet → nécessité de renouveler le site. • Faire des zones de tranquillité sur les îles le long du Doubs et informer la population. 	1	6 mois
Mesure 3 : Zone camping <ul style="list-style-type: none"> • Création d'une zone de camping pour les camping-cars. 	1	2 ans

5. Autres

Priorité

Délai

Objectifs : Favoriser le remaniement parcellaire agricole.

6. Acceptation du présent PV	Resp.	Délai
Sans remarque des personnes ayant reçu ce PV (selon liste en première page), dans un délai de 10 jours à compter de la date d'envoi, le contenu de ce procès-verbal sera considéré comme accepté tel quel. Les éventuelles remarques sont à communiquer par courriel à l'adresse du soussigné charlotte.humair@bureau-natura.ch ou par courrier.	Tous	dans les 10 jours

Le Noirmont, le 25.11.2023

Natura biologie appliquée SA

Charlotte Humair

9.2 ANNEXE 2

Plan n°
23NAJ005-11-01A

Commune de Soubey
Conception d'évolution du paysage

Etat initial
Milieux naturels
Réseaux touristiques

Echelle 1:10'000

Version	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
base	01.01.2023	DESS	CP	-	840x297
A	27.01.2023	CHH	MID	-	840x297
B	-	-	-	-	-
C	-	-	-	-	-
D	-	-	-	-	-

RWB Groupe SA
T. +41 58 200 38 00
www.rwb.ch
F:\MANDATS\JUJ2023\23NAJ005 PAL Soubey\04_Plan\01_DAO_CAO_SIG

Légende

Périmètre de la CEP = commune

□ Soubey

Milieux naturels

▨ Réserves naturelles

Milieux humides

Bas-marais

▨ Importance locale

Sites de reproduction des batraciens

● Objets d'importance régionale

● Objets d'importance locale

Sources

○ Importance locale

● Importance nationale

■ Zone centrale

■ Zone tampon

Zones alluviales

▨ Zone alluviale

▨ Zone tampon morphodynamique

Réseau hydrographique

Cours d'eau

--- Axe_lac

--- Axe_virtuel

--- Ciel_ouvert

--- Pont_tuyau

■ Plans d'eau

Prairies et pâturages secs

■ Importance nationale

■ Importance régionale

■ Importance locale

Réseau touristique

sdt.sdt_17_11_sentiers_a_themes

— réalisé

Réseau touristique

sdt.sdt_17_11_sentiers_a_themes

— réalisé

Structures ligneuses

● Arbres fruitiers haute-tige

Nature forestière indicative

■ Forêt fermée

■ Forêt parcourue

■ Pâturage boisé

■ Pâturage peu boisé

■ Pâturage très boisé

Arbres remarquables

▲ Conifères

■ Feuillus

Réseaux touristiques

— Chemin de randonnée pédestre

— Itinéraires cyclables

— Itinéraire régional

— Itinéraire local

— Itinéraire complémentaire

— Réseau VTT

— Sentiers à thèmes

— réalisé



9.3 ANNEXE 3

Plan n°
23NAJ006-11-02A

Commune de Soubey
Conception d'évolution du paysage

Plan des objectifs CEP

Echelle 1:10'000

Version	Date	Prod.	CP	Appr.	Format
base	01.01.2023	DESS	CP	-	840x594
A	27.03.2024	CHH	MID	-	840x594
B	-	-	-	-	-
C	-	-	-	-	-
D	-	-	-	-	-

RWB Groupe SA
T. +41 58 200 38 00
www.rwb.ch

F:\MANDATS\JUJ2023\23NAJ006 PAL Soubey\04_Plan\01_DAO_CAO_SIG

Légende

Objectifs CEP

[1] PROTÉGER ET ENTREtenir LES TERRAINS MAIGRES ET SECS

Prairies et pâturages secs

- Importance régionale
- Importance locale
- Importance nationale

[2] PROTÉGER ET VALORISER LES MILIEUX HUMIDES

Réseau hydrographique

- Cours d'eau à ciel ouvert
- Plans d'eau

Bas-marais

- Importance locale

Site de reproduction des batraciens

- Objets d'importance régionale
- Objets d'importance locale

Milieus crénaux (sources)

- Importance locale
- Importance nationale

[3] ÉNERGIE, CLIMAT ET MOBILITÉ DOUCE

- Zone bâtie

[4] MAINTENIR ET VALORISER LES ÉLÉMENTS STRUCTURELS BOISÉS

- Vergers
- Bosquet, haie
- Arbre
- Forêt et pâturage boisé

[5] PROMOUVOIR LA NATURE AU VILLAGE ET SENSIBILISER LA POPULATION

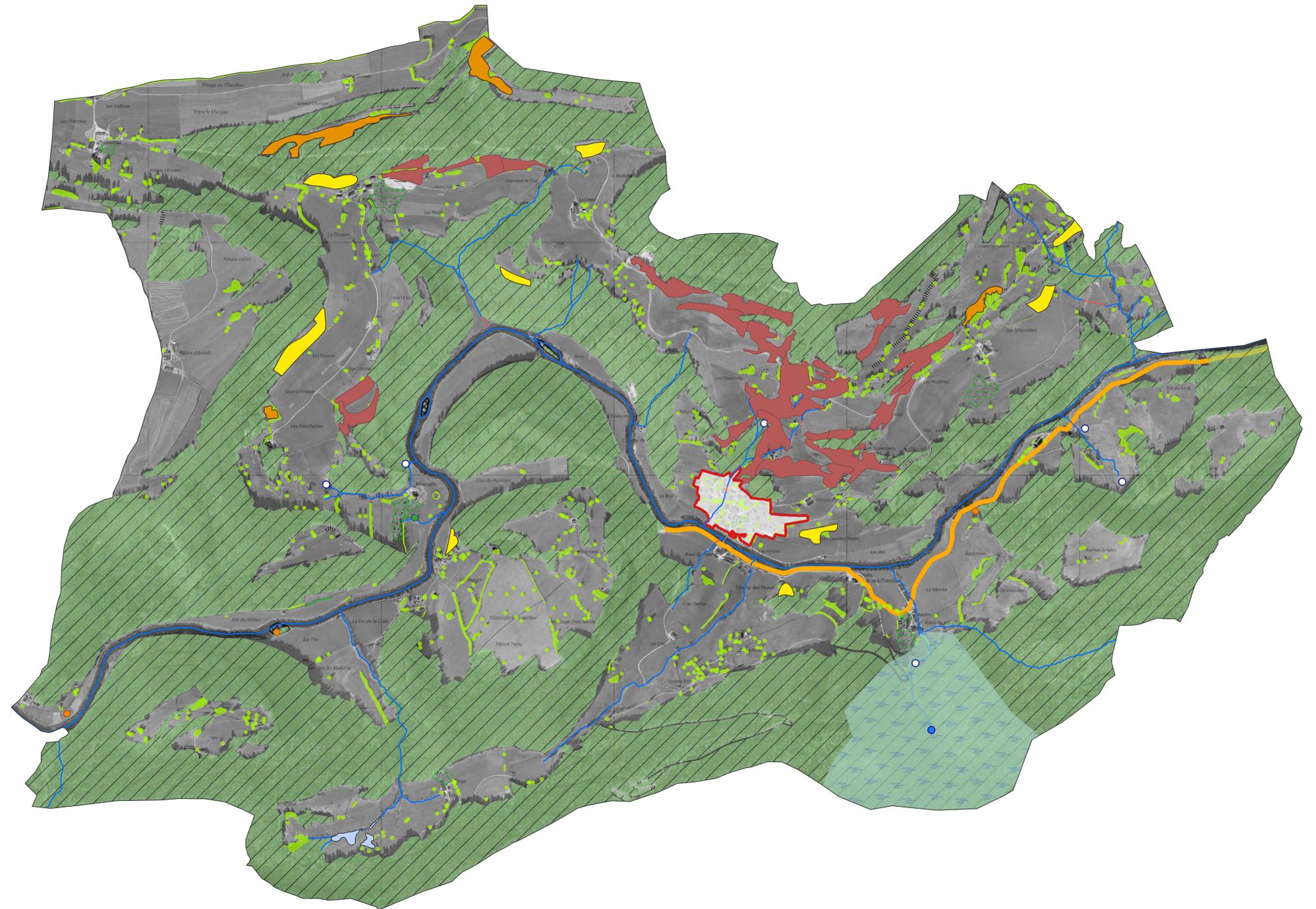
- Zone bâtie

[6] VALORISATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER

- Préservation des îles - panneaux d'informations
- Sentier didactique St-Ursanne - Soubey

[7] MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI ET DU PETIT PATRIMOINE

- Mur de pierres sèches



9.4 ANNEXE 4

Objectifs	Sous-objectifs	Mesures	Acteurs concernés	Priorité	Délai
1. PROTÉGER ET ENTRETENIR LES TERRAINS MAIGRES ET SECS	1a. Maintenir les éléments boisés structurés et diversifiés existants en veillant à ce qu'ils n'occupent pas plus de 20% de la surface comme le préconise l'OFEV (Dipner et al., 2010)	1.1 Préservation, valorisation et sensibilisation autour des terrains inventoriés	Propriétaires, exploitant(s), commune	1	1
	1b. Conserver les surfaces ouvertes actuelles en empêchant l'embroussaillage et l'extension des surfaces forestières par des mesures d'entretien ou d'exploitation durable				
	1c. Conserver et valoriser les objets inscrits aux différents inventaires				
	1d. Sensibiliser la population sur ces milieux naturels particuliers.				
2. PROTÉGER ET VALORISER LES MILIEUX HUMIDES	2a. Protéger les objets présents sur le territoire communal.	2.1 Valorisation du réseau hydrographique	Commune, canton	2	3
	2b. Valoriser la végétation particulière par un entretien adéquat.	2.2 Selon les opportunités, création de nouveaux plans d'eau si l'entretien est garanti	Associations, propriétaire(s), garde forestier	3	3
	2c. Entretien et développer le réseau de milieux humides.				
3. ÉNERGIE ET CLIMAT	3a. Encourager et informer sur les moyens de réductions des dépenses énergétiques ainsi que sur les installations des différents types d'énergies renouvelables.	3.1 Lutte contre la pollution lumineuse	Commune	1	1
	3b. Impliquer les différents acteurs dans la transition énergétique notamment sur l'utilisation raisonnée et efficiente des ressources à disposition	3.2 Mobilité douce	Commune, population, canton, MOBIJU	1	2
	3c. Améliorer l'offre en transport public et renforcer le co-voiturage.	3.3 Développement des énergies renouvelables	Commune, population, canton	2	3
	3d. Etudier les possibilités d'implanter de nouveaux systèmes de production d'énergie renouvelable				
4. MAINTENIR ET VALORISER LES ÉLÉMENTS STRUCTURELS BOISÉS	4a. Maintenir, valoriser et assurer l'entretien de l'ensemble des haies, bosquets, arbres isolés et petits massifs forestiers.	4.1 Renouveau et plantation de structures boisées	Propriétaires-exploitants, commune, Vergers+, FRIJ,	1	2
	4b. Conserver, valoriser et renouveler les arbres fruitiers haute-tige	4.2 Recommandations d'entretien et cours de taille	Propriétaires, exploitants agricoles, commune	1	1
	4c. Entretien le rajeunissement et l'amélioration des qualités écologiques et paysagères des arbres fruitiers et arbres isolés vieillissants.	4.3 Aménagement de lisières étagées	Propriétaires, exploitants agricoles, canton, commune	1	2
5. PROMOUVOIR LA NATURE AU VILLAGE ET SENSIBILISER LA POPULATION	5a. Appliquer une gestion différenciée des éléments naturels en zone bâtie.	5.1 Promotion de la biodiversité dans les jardins privés	Commune, population	1	1
	5b. Améliorer la diversité, l'attractivité et la connectivité des milieux-habitats entre eux				
	5c. Maintenir-développer les moyens de communication existants et les utiliser pour transmettre de l'information sur la protection de la nature et du paysage.	5.2 Entretien écologique des surfaces vertes communales	Commune	1	2
	5d. Sensibiliser la population à l'importance de la nature et de la biodiversité (îlot de fraîcheur, espèces exotiques, etc.) et favoriser la biodiversité au village et chez les privés.				
	5e. Promouvoir les essences indigènes.				
6. VALORISATION TOURISTIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET PAYSAGER	6a. Développer ou soutenir les projets mettant en valeur le territoire communal et ses richesses naturelles et paysagères.	6.1 Création d'une commission communale « nature et paysage »	Commune, population	2	2
		6.2 Panneaux d'information	Commune, associations, exploitants	1	1
	6b. Accompagner le développement du tourisme en s'assurant du respect des milieux naturels et sensibles	6.3 Création d'un sentier didactique	Commune, associations, propriétaires, PNRD	1	2
	6c. Mettre en valeur et le cas échéant, créer de nouveaux itinéraires de mobilité douce	6.4 Camping-cars	Commune	1	2
		6.5 Valoriser les thématiques nature et paysage via le site internet	Commune	1	1
7. MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE BÂTI ET DU PETIT PATRIMOINE	7a. Contrôler, le cas échéant mettre à jour ou réaliser les inventaires des murs de pierres sèches	7.1 Restauration des murs en pierres sèches	Commune, propriétaire, Parc du Doubs, associations	2	2
	7b. Protéger les éléments répertoriés				
	7c. Mise en valeur des objets selon les opportunités				